



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 74407

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les zones de réception de France 3 Régions. En effet, la couverture du territoire par les antennes régionales en matière d'émissions locales ne correspond pas, dans plusieurs régions, aux limites géographiques et historiques cohérentes. Ainsi, depuis de nombreuses années, une partie des savoyards reçoit le journal télévisé de Lyon alors que le reste du département reçoit le journal des Alpes diffusé par FR 3 Grenoble qui est le seul à traiter de l'actualité des départements savoyards. Cette situation est de plus en plus mal ressentie à l'heure où les évolutions technologiques permettent de rétablir sans difficulté des cohérences et ce d'autant plus que, pendant une longue période, l'ensemble des Pays de Savoie recevait le même journal télévisé régional. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre avec les responsables de l'audiovisuel public pour mettre fin à cette anomalie.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication rappelle qu'il est très attaché à ce que chacun puisse avoir accès dans les meilleures conditions possibles à l'ensemble des chaînes hertziennes terrestres de télévision. Il apparaît que, globalement, grâce à différentes mesures mises en place depuis 1989 - la création d'un site de diffusion régionalisé à Chambéry-les-Monts assurant la desserte des programmes de Grenoble dans le bassin de Chambéry, sous réserve de l'adaptation des réceptions individuelles, et le rattachement de l'émetteur du mont Revard desservant le bassin des Bauges, ainsi que des réémetteurs de Saulire et de Bissane aux programmes France 3 Alpes - le département de la Savoie est couvert à 96 % par les éditions de France 3 Grenoble. Ce bilan est satisfaisant au regard des conditions usuelles de régionalisation de la desserte télévisuelle. Cependant, afin d'apporter des réponses aux défauts de réception persistants, la direction de France 3 a axé sa politique future de télédiffusion sur les nouvelles technologies numériques. Ainsi, en préfiguration du bouquet par satellite des chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre (TNT), au sein desquelles France 3 compte proposer les programmes régionaux, la chaîne va expérimenter dans les prochains mois la diffusion de France 3 Alpes par satellite, ce qui permettra ainsi une desserte de l'ensemble des départements alpins.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74407

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8850

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6814